

**Révision générale du Plan Local
d'Urbanisme**

Le Perray-en-Yvelines

2013



Traitement des déchets ménagers

Notice de présentation

La gestion des déchets

La compétence de gestion des ordures ménagères relève de la communauté de communes des Étangs, à laquelle appartient le Perray-En-Yvelines.

Pour l'exercice de cette compétence, la communauté de communes adhère au SICTOM de la Région de Rambouillet. Depuis 1993 le SICTOM a délégué le traitement et la valorisation de ses déchets au SITREVA dont il est adhérent.

La collecte

La collecte des emballages, du verre, des ordures ménagères résiduelles et, depuis 2008, des déchets organiques est effectuée essentiellement en porte à porte selon les fréquences suivantes :

En complément, une faible fraction de la collecte est assurée en apport volontaire.

Le SICTOM encourage le compostage à domicile des déchets organiques, qui représentent 25 à 30% des ordures ménagères résiduelles, en mettant à la disposition de chaque foyer 2 composteurs domestiques.

A l'échelle de la SICTOM, la quantité de déchets produite par habitants est égale en 2009 à la moyenne nationale de 2008 avec :

- une quantité d'emballages + journaux collectée très supérieure au gisement d'emballages seuls identifié par éco-emballage. La différence réside peut-être dans les 25 à 30 kg/hab. an de journaux/magazines, non comptés dans le gisement Eco-Emballage.
- une quantité de verre collectée égale au gisement.

La performance du tri est cependant modeste au regard du MODECOM, étude de caractérisation des déchets menée par l'ADEME en 2006 et une marge de progression significative existe : les emballages et papier ne représente que 15 % de la collecte et le verre 10 %, quand le MODECOM identifie ces catégories à respectivement 36 % et 13 % des déchets produits par les ménages.

Ainsi, le tri des déchets ménager dans le SICTOM de la région de Rambouillet égale les objectifs d'Eco-Emballage, mais ne permet par la récupération de l'ensemble des matières identifiée par la MODECOM.

De plus, les déchets fermentescibles constituent en moyenne nationale 25 à 30 % des ordures ménagères résiduelles. Une marge de progression existe certainement, en complément des actions

déjà menées (distribution de composteurs, collecte des déchets verts...), qui ciblent a priori les seuls déchets verts de jardin.

Le SICTOM assure en régie directe l'enlèvement en porte à porte des déchets industriels banaux (DIB), avec une collecte spécifique pour les cartons (2616 t dont 319 t de cartons). Les encombrants sont enlevés à domicile sur rendez-vous (3169 RDV en 2009 et 409 t collectées), avec une collecte spécifique pour les déchets d'équipements électriques et électroniques (50,8 t collectées en 2009).

Enfin, les habitants du Perray ont accès aux déchetteries gérées par le SITREVA, syndicat spécialisé dans le traitement des déchets. Les plus proches sont celles d'Auffargis, rue des Vaux de Cernay et de Rambouillet, rue Louis Gousson.

Localisation des déchetteries les plus proches du Perray-en-Yvelines

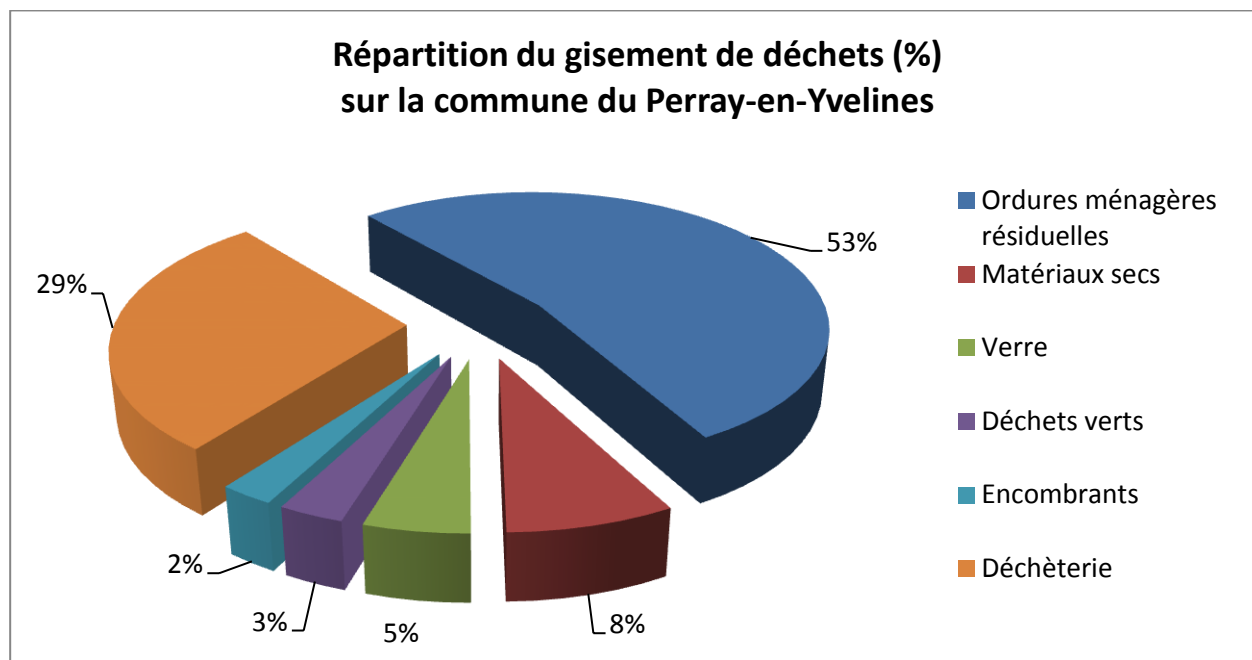


	Produit de la collecte				Références		
	PAP	PAV	Total	Production par habitant	ADEME	Eco-Emballage	
	<i>en t</i>			%	<i>kg/hab./an</i>	-	<i>kg/hab./an</i>
Ordures ménagères	22943	54	22997	73,5	256,7		
Emballages, journaux/magazines	4854	162	5016	16	56	35,7 % (MODECOM 2007)	35,7
Verre	2922	362	3284	10,5	36,7	12,7 % (MODECOM 2007)	37,6
Total OM + Tri	30719	578	31297	100	349,4	350 kg/hab/an (2008)	
Déchets verts	727	1607	2334		26,1		
Total général	31446	2185	33631		375,4		
	93,50%	6,50%	100%				

Produit de la collecte à l'échelle du SICTOM (41 communes et 89 579 habitants au 1^{er} janvier 2010).

Pour la commune du Perray-en-Yvelines, les données de l'ADEME de 2007 donne les valeurs suivantes :

- Ordures ménagères résiduelles : 316 Kg/habitant/an
- Matériaux secs : 46 Kg/habitant/an
- Verre : 29 Kg/habitant/an
- Déchets verts : 18 Kg/habitant/an
- Encombrants : 15 Kg/habitant/an
- Déchèterie : 170 Kg/habitant/an



Le traitement

Le devenir des déchets collectés est le suivant :

Les ordures ménagères suivent la filière incinération dans des Unités d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM). Les ordures ménagères générées par les habitants du SICTOM de la Région de Rambouillet sont incinérées à Ouarville (Eure-et-Loir). Les déchets sont brûlés et l'énergie produite par leur combustion est utilisée pour alimenter les réseaux d'électricité. Ce type de traitement permet de produire de l'énergie. En outre la combustion produit des mâchefers pouvant être utilisés comme sous-couches des infrastructures routières.

Les emballages sont triés au centre de tri de Rambouillet par matériaux : PET clair, PET foncé, PEHd, acier, aluminium, briques alimentaires, cartons, journaux/magazines, puis conditionnés pour être réutilisés dans la fabrication de nouveaux produits.

Le verre ainsi collecté est réutilisé par les industriels dans la fabrication d'autres contenants en verre.

Les enjeux écologiques du recyclage du verre sont grands. L'utilisation du calcin dans le processus de fabrication du verre a pour avantage écologique :

- L'économie de l'énergie, puisque le verre collecté fond à température moins élevée que les matières premières naturelles donc plus facilement et plus rapidement.
- Il permet à ce titre de limiter le rejet de CO₂ dans l'atmosphère. En effet, chaque tonne de calcin enfournée permet de réduire d'environ 500 kg les émissions de CO₂ par rapport aux matières premières.
- Il réduit le prélèvement sur les ressources naturelles, puisque le calcin se substitue aux matières premières (sable de silice, calcaire et carbonate de soude) qui entrent dans la composition du verre.
- Enfin, il permet de diminuer le volume des déchets et de valoriser au maximum les déchets ménagers en évitant la mise en décharge ou l'incinération.

Le verre collecté sur le territoire du SICTOM de la Région de Rambouillet est réutilisé dans les usines Saint Gobain après avoir transité par le Syndicat Intercommunal de Traitement et de Valorisation des déchets (SITREVA).

Quelques tonnes de bois et de métaux sont extraites des encombrants afin d'être valorisées. Depuis peu, les D3E ou DEEE (déchet d'équipement électrique et électronique) sont également triés afin d'être aussi valorisés. Les déchets restants sont traités en centre agréé.

Les déchets végétaux sont broyés et transformés en compost. Le compost est ensuite réutilisé en jardinerie, pour les terres agricoles,... Ces déchets doivent être apportés en déchèterie. La déchetterie de Rambouillet est la plus proche de la commune du Perray-en-Yvelines.

Concernant les autres typologies de déchets, ils sont gérés par filières spécialisées. Les DEEE sont repris par le distributeur lors de l'achat d'un appareil ou d'un élément neuf (décret du 20/07/05 qui rend ce service obligatoire).

Des réceptacles à déchets ménagers spéciaux ou dangereux sont à disposition dans chaque déchèterie. Ils sont relevés par un prestataire spécialisé chargé de les traiter au mieux pour une élimination sécurisée.